



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement d'emprunt **861-2025**, adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, abrogeant le règlement 721-2016, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} décembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 14^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.

David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 14^e jour du mois de janvier 2026, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de janvier 2026.

David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier